

Article 1 – Composition

Le championnat est composé :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
QUATRE poules de 6 équipes Deux poules PYRENEES (PYR) Deux poules MEDITERRANEE (MED)	DEUX poules de 12 équipes et DEUX poules de 8 équipes 2 poules de 12 : PYRENEES (PYR-A et PYR-B) 2 poules de 8 : MEDITERRANEE (MED-A et MED-B)	SIX poules de 8 équipes : 4 poules PYRENEES (PYR-A, PYR-B, PYR-C et PYR-D) 2 poules MEDITERRANEE (MED-A et MED-B)

Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.

Article 2 - Associations sportives qualifiées

Les associations sportives qualifiées sont :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
A. Les équipes descendant du Championnat de France B. Les équipes maintenues en Pré-Nationale C. Les équipes accédant de la Régionale 2 D. Un maximum de 2 équipes « Espoirs » sélectionnées par la Ligue E. Les équipes ayant obtenu une place réservée	A. Les équipes descendant du championnat Pré-Nationale B. Les équipes maintenues en Régionale 2 C. Les équipes accédant de la Régionale 3 D. Un maximum de 2 équipes « Espoirs » sélectionnées par la Ligue E. Les équipes ayant obtenu une place réservée	A. Les équipes descendant du championnat Régionale 2 B. Les équipes maintenues en Régionale 3 C. Les équipes accédant des championnats Pré-Régionaux D. Les équipes ayant obtenu une place réservée

Article 2.1 – Equipe « Espoir » en Pré-Nationale ou Régionale 2

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Une équipe maximum par secteur sera déclarée « équipe espoirs ». Elles seront composées de joueurs de moins de 21 ans et d'un maximum de 2 joueurs de moins de 23 ans. Ces équipes ne peuvent ni monter, ni descendre.		

Article 3 – Mutualisation possible entre associations

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Union Senior	Autorisé		INTERDIT
Inter-Equipe		Autorisé	
Entente		INTERDIT	

Article 4 – Obligations sportives :

4.1. OBLIGATIONS

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur ou une équipe masculine de U20 ou une équipe masculine U17 participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U17 ou U15 ou U13 ou U11)	2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U20 ou U17 ou U15 ou U13 ou U11)	1 équipe masculine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13 ou U11)
OU	OU	OU
Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur ou une équipe masculine de U20/Junior participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 1 équipe masculine de jeunes (U17 ou U15 ou U13 ou U11) ET Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours	1 équipe masculine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13) ET Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours	Une EFMB labélisée dont le renouvellement couvre la saison en cours

4.2. VERIFICATIONS

Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1^{er} décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat

La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.

La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.

PROJET

4.3. CAS D'UNE MONTEE

Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.

Article 5 – Horaires des rencontres :

L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le **SAMEDI à 20h00**

Par défaut de demande des clubs, les **rencontres des équipes ESPOIRS sont automatiquement programmées le DIMANCHE à 13h00** aussi bien à domicile qu'à l'extérieur.

Pour les deux dernières journées de ce Championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional). Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 20h00. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Compétitions autorisera la dérogation en conformité avec l'article des règlements sportifs généraux de la Ligue. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.

Article 6 – Système de l'épreuve :

6.1. Secteur PYRENEES

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES
<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Poules : accession et maintien ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 poules de 6 équipes en rencontres Aller/Retour seront établies sur le dernier ranking réalisé. ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} et 2^{ème} place seront qualifiées dans la poule d'accession ✓ Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place seront qualifiées pour la poule de maintien du secteur <p><u>Deuxième phase : Poule d'accession OCC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; <p><u>Deuxième phase : Poule de maintien PYR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; <p><u>Troisième Phase : Phases finales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de la poule d'accession OCC sont qualifiées pour la finale du titre de Champion Occitanie 	<p>Il y a deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 12 équipes en rencontres Aller/Retour ; <p><u>Deuxième phase : Phases finales – Titre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie <p><u>Deuxième phase : Phases finales – Accession :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 2^{ème} de leur poule sont qualifiées pour la finale d'accession. 	<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Poules : accession et maintien ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 poules de 6 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place seront qualifiées dans une poule d'accession ✓ Les équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} place seront qualifiées pour une poule de maintien <p><u>Deuxième phase : Poules d'accession PYR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 6 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis. <p><u>Deuxième phase : Poules de maintien PYR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 6 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis. <p><u>Troisième phase : Phases finales - Titre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} de leur poule d'accession sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie <p><u>Troisième phase : Phases finales – Accession :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 2^{ème} de leur poule sont qualifiées pour la finale d'accession.

6.2. Secteur MEDITERRANEE

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE
<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Poules : accession et maintien ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 poules de 6 équipes en rencontres Aller/Retour seront établies sur le dernier ranking réalisé. ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} et 2^{ème} place seront qualifiées dans la poule d'accession ✓ Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place seront qualifiées pour la poule de maintien du secteur <p><u>Deuxième phase : Poule d'accession OCC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; <p><u>Deuxième phase : Poule de maintien MED :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; <p><u>Troisième Phase : Phases finales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de la poule d'accession OCC sont qualifiées pour la finale du titre de Champion Occitanie 	<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Poules : accession et maintien ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place seront qualifiées dans une poule d'accession ✓ Les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place seront qualifiées pour une poule de maintien <p><u>Deuxième phase : Poule d'accession MED :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis. <p><u>Deuxième phase : Poule de maintien MED :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 8 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis. <p><u>Troisième phase : Phases finales – Titre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de la poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie 	<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Saison régulière ✓ Poules : accession et maintien ✓ Phases finales <p><u>Première phase : Saison régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 6 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place seront qualifiées dans une poule d'accession ✓ Les équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} place seront qualifiées pour une poule de maintien <p><u>Deuxième phase : Poule d'accession MED :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 6 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis. <p><u>Deuxième phase : Poule de maintien MED :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 6 équipes en rencontres Aller/Retour ; ✓ Les résultats de la première phase sont acquis. <p><u>Troisième phase : Phases finales – Titre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes finissant 1^{ère} et 2^{ème} de la poule d'accession sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie. ✓ Les vainqueurs de la ½ finale sont qualifiés pour la finale du titre de Champion d'Occitanie

Article 7 – Phase finale :

7.1. Phase finale pour le titre de champion REGIONAL

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Les équipes terminant 1^{ère} et 2^{ème} de la poule d'accession du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>	<p>Les équipes terminant 1^{ère} de chaque poule d'accession du championnat se qualifient pour cette phase finale ainsi que l'équipe terminant 2^{ème} de la poule d'accession MED :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Demi-finales :</u> Rencontre Aller : 4^{ème} ranking contre 1^{er} ranking 3^{ème} ranking contre 2^{ème} ranking Rencontre Retour : 1^{er} ranking contre 4^{ème} ranking 2^{ème} ranking contre 3^{ème} ranking <p>✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>	<p>Les équipes terminant 1^{ère} de chaque poule d'accession du championnat se qualifient pour cette phase finale ainsi que l'équipe terminant 2^{ème} de la poule d'accession MED :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Demi-finales :</u> Rencontre Aller : 4^{ème} ranking contre 1^{er} ranking 3^{ème} ranking contre 2^{ème} ranking Rencontre Retour : 1^{er} ranking contre 4^{ème} ranking 2^{ème} ranking contre 3^{ème} ranking <p>✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>

7.2. Rencontres Aller/Retour des phases finales

Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retour des phases finales.

Attention ! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.

7.3. Phase finale pour l'Accession - Pyrénées

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES	Secteur PYRENEES
	Les équipes terminant 2 ^{ème} de chaque poule d'accession du championnat se qualifient pour la finale d'accession – Pyrénées sur terrain désigné.	Les équipes terminant 2 ^{ème} de chaque poule d'accession du championnat se qualifient pour la finale d'accession – Pyrénées sur terrain désigné.
Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE	Secteur MEDITERRANEE

Article 8 – Montées / Relégations :

8.1. Montées en division supérieure

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Accède à la NM3 pour la saison suivante : l'équipe classée 1 ^{ère} de la poule d'accession OCC.	Accèdent à la Pré-nationale pour la saison suivante : ✓ Les équipes classées 1 ^{ère} de chaque poule Pyrénées de la saison régulière, ✓ Les équipes classées 1 ^{ère} et 2 ^{ème} de la poule d'accession Méditerranée. ✓ L'équipe vainqueur de la finale d'Accession - Pyrénées	Accèdent à la Régionale 2 pour la saison suivante : ✓ Les équipes classées 1 ^{ère} de chaque poule d'accession Pyrénées, ✓ Les équipes classées 1 ^{ère} et 2 ^{ème} de la poule d'accession Méditerranée. ✓ L'équipe vainqueur de la finale d'Accession - Pyrénées
L'ordre de repêchage pour la (les) montée(s) sera dans l'ordre suivant : 1/ Champion Occitanie, puis 2/ Finaliste, puis en fonction du classement de la poule d'Accession		

8.2. Relégations en division inférieure

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Descendent en Régionale 2 pour la saison suivante : ✓ Les équipes classées de la 6 ^{ème} à 8 ^{ème} de la poule de maintien PYR ✓ Les équipes classées de la 7 ^{ème} et 8 ^{ème} de la poule de maintien MED	Descendent en Régionale 3 pour la saison suivante : ✓ Les équipes classées 11 ^{ème} et 12 ^{ème} place de chaque poule de saison régulière – secteur Pyrénées ✓ Les équipes classées 7 ^{ème} et 8 ^{ème} de la poule de maintien - secteur MEDITERRANEE	Descendent en Pré-Régionale pour la saison suivante : ✓ Les équipes classées de la 5 ^{ème} à la 8 ^{ème} place des poules de maintien – secteur Pyrénées ✓ Les équipes classées de la 6 ^{ème} à la 8 ^{ème} place de la poule de maintien - secteur MEDITERRANEE
En cas de création d'équipe ESPOIRS, les descentes supplémentaires seront effectuées sur le même principe de l'ordre des descentes liées à la Nationale 3.		

8.3. Relégations supplémentaires

Dans l'éventualité de descente de Nationale 3 d'une ou plusieurs équipes issues de notre région, la Commission Régionale des Compétitions établira un ranking régional par secteur pour effectuer les descentes en conséquence sur les trois divisions régionales Seniors.

Article 9 – Repêchage :

Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING REGIONAL.

Ce ranking tiendra compte du découpage PYRENEES et MEDITERRANEE

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : • 12 équipes pour la poule PYRENEES dont une équipe ESPOIR • 12 équipes pour la poule MEDITERRANEE dont une équipe ESPOIR	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : • 24 équipes pour les poules PYRENEES dont une équipe ESPOIR • 16 équipes pour les poules MEDITERRANEE dont une équipe ESPOIR	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : • 32 équipes pour les poules PYRENEES • 16 équipes pour les poules MEDITERRANEE

Article 10 – Qualifications et licences

10.1. Règles de participation

CRITERES		PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3	
Nombre de joueuses autorisées :	Minimum	7	5	5	
	Maximum	10	10	10	
Type de licences autorisées : (nombre maximum)	1C ou OCT ou OCAST (hors CTC) ou 1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC	3 <i>Equipe « ESPOIRS »: 5</i>	3 <i>Equipe « ESPOIRS »: 5</i>	3	
	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	0	0	0	
	ASP	0	0	0	
	OC ou OCASTCTC	Sans limite	Sans limite	Sans limite	
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Joueur mineur / Blanc	BC	Sans limite	Sans limite	
	JFL / Vert	VT	Sans limite	Sans limite	
	JNFL / Jaune	JN tous niveaux de pratique	2	OU	1
		JH Niveau inférieur à la PN	interdit		
	JNFL extra-communautaire / Orange	ON tous niveaux de pratique	0	1	5 max. des deux couleurs dont une limitation maximale à 2 sur les couleurs Orange (ON et/ou OH)
		OH Niveau inférieur à la PN	interdit		
				2	

Règle supplémentaire pour les Inter-Equipes (IE) dans le cadre des CTC	Nombre minimal de joueuses titulaires d'une licence dans le club-porteur	5 minimum
	Nombre maximal de joueuses titulaires d'une extension ASTCTC (clubs partenaires)	5 maximum

JFL : Joueuse Formée Localement

JNFL : Joueuses Non-Formée Localement

Les licences JH et OH sont interdites au sein de la division Pré-Nationale.

10.2. Règles supplémentaires

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.</p> <p>Rappel – Article 432.2.2 : A l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le licencié apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un remplacement d'un joueur décédé, tout joueur, afin de pouvoir évoluer au sein des compétitions pré-nationales doit, au plus tard le 30 novembre de la saison en cours</p>		

Article 11 – Classement :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

Article 12 – Statut des Techniciens :

Se reporter au texte « Statut Régional du Technicien » de la saison en cours

Pour rappel :

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Statut entraîneur/joueur	INTERDIT	Autorisé <i>pas d'entraîneur-adjoint</i>	Autorisé <i>pas d'entraîneur-adjoint</i>
Diplôme minimal	DETB	Titulaire des CS suivant du DETB : CS1, CS2, CS4 et CS5	Titulaire des CS suivant DETB : CS1, CS2 et CS5)
Revalidation	Annuelle	Annuelle	Annuelle

Article 13 – Salle et Equipements :

13.1. Classement Fédéral

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Classement : H2		Classement : H1

13.2. Ligne à 3 points

Ligne à 3 points à 6,75 m

13.3. Chronomètre des tirs

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré-Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formation avec une parution de liste avant le début de la saison sportive.</p> <p>En cas de non-respect, le pôle Pratique désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif).</p> <p>LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A 14 SUR REBOND OFFENSIF.</p>	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE

13.4. Logiciel e-marque

Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

Article 14 – Sanction en cas de forfait général :

Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est **rétrogradée de deux divisions et est mise hors championnat.**

Article 15 – Règlement financier – Participation financière des clubs :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Particuliers – Règlement financier 5x5 ».

Article 16 – Cas particuliers :

Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL. Dans le cas particulier où moins de 50% de rencontres d'une division se serait déroulés, le Bureau Régional sera compétent pour déterminer l'application ou non, des règles d'accession/relégations.

PROJET